



Distr.: GÉNÉRALE

GC.10/5

IDB.27/14

24 juin 2003

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conférence générale

Dixième session

Vienne, 1^{er}-5 décembre 2003

Conseil du développement industriel

Vingt-septième session

Vienne, 26-28 août 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007

Propositions révisées du Directeur général

Le présent document contient des informations sur les activités proposées pour la période sur laquelle porte le prochain cadre de programmation à moyen terme (2004-2007).

Introduction

1. La présente note a été établie conformément à la décision IDB.26/Dec.7 que le Conseil du développement industriel a adoptée à sa vingt-sixième session et par laquelle il a prié le Directeur général de tenir pleinement compte des orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI", que le Conseil avait adoptées à cette même session, lors de l'élaboration de ses propositions pour le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007. À ce titre, elle fait suite aux propositions que le Directeur général a présentées au Conseil à sa vingt-sixième session par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets dans le document IDB.26/8-PBC.18/9, conformément à la décision GC.2/Dec.23 de la Conférence générale, telle que modifiée par la décision GC.6/Dec.10. La présente note fait également suite à l'alinéa v) d) du paragraphe b) de la décision GC.2/Dec.23, selon lequel le Directeur général doit indiquer pour l'exercice biennal 2004-2005 un plafond général établi d'après les prévisions relatives aux ressources et les activités du programme.

I. RAPPEL: LE PLAN DE TRAVAIL ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2. Les objectifs et priorités qui sous-tendent le programme de l'ONUDI sont indiqués dans le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI que la Conférence générale a fait sien par sa résolution GC.7/Res.1, et ont été réaffirmés dans la résolution GC.9/Res.2 de la Conférence relative au cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005.

3. Bien qu'il reconnaisse toujours la validité du Plan de travail comme base de la transformation organisationnelle et programmatique de l'ONUDI, le Conseil a adopté, à sa vingt-sixième session en novembre 2002, les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" (IDB.26/Dec.7). Proposées à l'origine par le Japon, ces orientations ont été mises au point par les États Membres au fil de plusieurs semaines de travail en coordination et en concertation étroites. Elles sont conçues pour doter l'Organisation d'un cadre qui lui permette d'axer davantage ses activités de coopération technique et de forum mondial sur l'élaboration de

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

solutions pratiques et utiles dans les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif. Elles visent en particulier à montrer la voie pour la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005, la formulation du cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 et l'établissement du programme et des budgets pour l'exercice 2004-2005. De plus amples informations sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005 figurent dans le document IDB.27/16.

4. Depuis que les orientations stratégiques ont été adoptées, l'ONUDI s'emploie énergiquement à en respecter les stipulations. Elle a notamment entrepris de faire le point sur les services de coopération technique qu'elle fournit, sur la relation entre ses activités de coopération technique et ses activités de forum mondial, et sur sa représentation hors Siège. Ces études découlent d'une initiative prise par le Directeur général à l'issue de la retraite que le Conseil d'administration a tenue en février 2003 et elles sont menées par des groupes de travail spécialement constitués à cet effet, composés de cadres et placés sous la direction des directeurs principaux. (Une note d'information résumant les débats et recommandations de la retraite du Conseil d'administration, première mesure prise par l'Organisation en réponse aux orientations stratégiques, a été distribuée aux missions permanentes le 10 avril 2003.) En outre, comme indiqué dans le document IDB.27/17, les orientations stratégiques ont été publiées sous forme de fascicule en mars 2003 et distribuées aux fonctionnaires de l'Organisation avec un avant-propos du Directeur général dans lequel ce dernier soulignait que l'ensemble du personnel devait bien comprendre le sens des orientations stratégiques qu'avaient données les États Membres pour que l'ONUDI puisse répondre pleinement aux attentes de ces derniers. Parallèlement à cela, il a été dûment tenu compte des dispositions des orientations stratégiques pour l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005, où sont abordés tous les grands points mentionnés dans les orientations stratégiques et que le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil pour adoption.

II. FORMULATION DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007

5. Les États Membres seront saisis, à la dixième session de la Conférence générale, d'un projet détaillé de cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007. Le contenu exact du cadre de programmation dépendra des conclusions des études actuellement menées par l'ONUDI (voir ci-dessus), mais sa formulation reposera sur le Plan de travail et les orientations stratégiques. Il sera par ailleurs dûment tenu compte des objectifs et priorités internationaux en pleine évolution en matière de développement, tels

qu'ils ont été énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et des décisions sur le sujet que la communauté internationale a prises ces dernières années à l'occasion de conférences telles que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III), tenue à Bruxelles en mai 2001, la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002 et le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août-septembre 2002.

6. Les ajustements de fond que l'ONUDI apporte actuellement au contenu de ses services en réponse aux orientations stratégiques et à l'évolution des objectifs mondiaux de développement lui permettront d'améliorer lesdits services en termes de couverture, d'efficacité et de rentabilité et de rester capable de s'adapter à l'évolution des besoins des pays clients en matière de développement industriel. Toutefois, dans un souci de continuité, ces services continueront de relever des huit modules de services définis en application du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005:

- a) Gestion du secteur industriel et statistiques;
- b) Promotion des investissements et de la technologie;
- c) Qualité et productivité;
- d) Développement des petites entreprises;
- e) Agro-industries;
- f) Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto;
- g) Protocole de Montréal;
- h) Gestion de l'environnement.

7. De même, l'ONUDI continuera de fournir ces services sous deux formes:

- a) Au moyen de programmes intégrés ou de cadres généraux de services qui combinent des modules de services complémentaires de façon cohérente pour aider des pays clients à surmonter les problèmes particulièrement importants qu'ils rencontrent en matière de développement industriel;
- b) Au moyen de projets hors programme dans lesquels n'interviennent qu'un ou deux modules de services.

8. En outre, le concept d'"initiatives thématiques" lancé en 2002-2003 continuera d'être développé, selon qu'il conviendra, pour regrouper plusieurs services liés

de manière à s'attaquer à des problèmes de développement donnés dans le cadre soit de programmes intégrés ou de cadres généraux de services, soit de projets hors programme. Les thèmes des initiatives lancées pour l'instant sont notamment les suivants:

a) Renforcer les capacités de production des pays en développement et des pays à économie en transition en les aidant à satisfaire aux normes de qualité et autres et à surmonter les obstacles techniques au commerce, pour leur permettre d'accéder aux marchés internationaux. Cette initiative a été lancée à l'occasion de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en mars 2002. Des projets ont été mis au point pour traduire cette initiative sur le plan opérationnel en Amérique centrale, dans les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et dans la région du delta du Mékong;

b) Appuyer le redressement industriel des pays sortant de situations de crise. Cette initiative est menée parallèlement à un projet régional de redressement des

entreprises industrielles en Afghanistan, en collaboration avec l'Iran et le Pakistan;

c) Promouvoir l'exploitation à des fins productives de l'énergie rurale provenant de sources renouvelables. Cette initiative, lancée lors du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en septembre 2002, se concrétise dans différents domaines, notamment par un projet de microproduction d'hydroélectricité dans les zones rurales du Mali et par un projet identique dans la région amazonienne de l'Équateur.

9. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la première phase du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007 ont déjà été inscrites dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005 (IDB.27/3-PBC.19/3).

III. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

10. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.